



# SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
*Fédération Syndicale Unitaire*

À Messieurs

**BONAIMÉ**  
Directeur Général

**MAURER**  
Directeur général adjoint

**Andréas SEILER**  
Sous-directeur des politiques de formation et d'éducation

Paris, le 23 septembre 2025,

Objet : Épreuve de contrôle du BAC PRO

Depuis plus de 10 ans, le SNETAP-FSU et les enseignant-es de l'EA, réclament une refonte en profondeur de cette épreuve hybride qui n'est pas vraiment une épreuve de rattrapage mais un "ovni" qui dysfonctionne depuis sa création. Si des réformes successives ont permis de limiter certains de ces dysfonctionnements, une remise à plat est aujourd'hui indispensable, d'autant plus que depuis 2021, l'arrêté qui définit le BAC PRO, tant à l'Éducation Nationale que dans l'Enseignement Agricole, nous oblige à modifier les conditions d'accès à cette épreuve.

Après un premier groupe de travail (à l'automne 2024) écourté car le discours avait finalement tourné, sans que personne n'en comprenne vraiment le pourquoi, sur le passage en CCF de l'épreuve E5 ; un deuxième groupe (en janvier 2025) avait conduit à souligner tout l'intérêt (avec a priori un consensus ...) de produire une banque de sujets pour la sous-épreuve générale et il était prévu de réunir un groupe d'expert-es au printemps ... ce qui n'a pas été le cas. Finalement, un nouveau GT s'est réuni le 09 septembre dernier durant lequel une modification de projet (minimaliste, réductrice et tronquée) a été présentée.

Dans ce projet, nous ne comprenons absolument pas ...

- que l'on veuille supprimer la partie de l'épreuve qui porte sur les compétences générales ;
- qu'alors que les candidat-es ont montré (en ayant la moyenne aux épreuves professionnelles) leurs compétences professionnelles, on les contrôle, à nouveau, sur celles-ci. Si le-la candidat-e est au rattrapage, c'est sûrement qu'il-elle n'a pas fait montre de compétences suffisantes dans les épreuves 1 et 2... Pourtant celles-ci ne seraient plus contrôlées ... ce qui serait complètement incohérent ;
- que le choix d'une seule épreuve professionnelle soit particulièrement dicté par la volonté de simplifier son organisation.

À l'inverse, nous demandons une véritable ambition pour ce diplôme. Comme l'arrêté le réclame, cette épreuve orale porte sur des connaissances et compétences générales et professionnelles, il



nous semble donc nécessaire de **garder deux sous-épreuves : une professionnelle et une de matières générales.**

Il en va de la crédibilité de l'épreuve et de la valeur du diplôme ! Il faut maintenir une évaluation sur les capacités C1 et C2 !

**La sous-épreuve professionnelle ne peut rester seule.** Les enseignant·es de matières générales ne sauraient seulement être là pour évaluer la capacité à argumenter.

**Cette épreuve doit évoluer ainsi :**

- **Dans son organisation** : il faut revoir le calendrier de l'épreuve, le coefficient de l'épreuve de contrôle. Deux épreuves distinctes doivent être proposées avec des grilles d'évaluation distinctes. Il faut aussi créer une banque de sujets régionale pour chaque discipline - comme le principe en avait été retenu lors du GT de janvier 2025.

- **Faire évoluer la sous-épreuve générale** : considérant que l'épreuve E1 est totalement évaluée sous la forme de CCF et d'épreuves souvent pluridisciplinaires, il paraît plus pertinent de ne garder que les disciplines des épreuves terminales de l'épreuve E2 (Français et Histoire géographie) qui constituerait (après le choix de la discipline par le·la candidat·e) la première sous-épreuve. Il faut aussi faire évoluer la grille et la durée de l'épreuve.

- **Faire évoluer la sous-épreuve professionnelle, une épreuve importante et nécessaire** : il s'agirait de reprendre les disciplines de l'épreuve E5 (de la filière du·de la candidat·e). Elle pourrait être une situation problème/une problématique professionnelle tirée au sort parmi une banque de sujets sur un ou plusieurs MP (modules professionnels) et à analyser en mobilisant des connaissances disciplinaires mais aussi des éléments vus en PFMP. Cela ne peut rester en effet un simple questionnement sur les activités réalisées en stage

Comptant sur l'intérêt que vous porterez à notre courrier, veuillez croire, Messieurs, en notre attachement pour l'Enseignement Agricole Public et aux valeurs qu'il porte.

**Pour le SNETAP-FSU,**  
Angélique BOURDALLÉ

Secrétaire Générale Adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire

Yoann VIGNER

Secrétaire national en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire